

Postulat : Plus de radars pédagogiques dans les zones de rencontre avec transmission de données plus pertinentes (statistiques) afin d'améliorer la sécurité des piétons dans leur mobilité.

La pose de radars pédagogiques dans les zones de rencontre vise à signaler aux conducteurs leurs éventuels dépassements de la vitesse limite prescrite pour inciter ceux-ci à la respecter, afin de protéger et sécuriser ainsi les déplacements des piétons, en particulier les personnes handicapées, enfants, familles et personnes âgées.

Dans les zones de rencontre, la priorité est donnée aux piétons, et les vitesses des véhicules (à 4-3-2 roues) sont limitées à 20 km/h. Malheureusement, à Lausanne, il est régulièrement constaté sur le « terrain » que cela n'est pas toujours le cas. Lors de la mise en place de radars pédagogiques (*trop rarement*) pour sensibiliser les usagers de la route, il est possible d'exploiter les mesures de vitesse effectuées. On constate parfois que les mouvements piétons y sont pris en considération, faussant partiellement les résultats en minimisant les infractions à la loi sur la circulation routière au niveau des vitesses autorisées (Place de la Sallaz, Fleurettes, etc.).

Le soussigné demande par conséquent à la Municipalité de Lausanne :

- de renforcer la mise en place de radars pédagogiques dans les zones de rencontre, les places et rues piétonnes où certains véhicules sont autorisés sous conditions ;
- d'améliorer la qualité de l'exploitation statistique des informations collectées par les radars pédagogiques, en particulier en éliminant les vitesses mesurées inférieures à 7 km/h et en rendant ces statistiques publiques en cas de demande d'associations, par exemple.

Lausanne, le 16.08.2025

Johan Pain (EAG)

